

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2021-DCPPAT/BE-061 en date du 1^{er} avril 2021, une enquête publique est ouverte **pendant 31 jours du mardi 11 mai 2021 au jeudi 10 juin 2021** dans la commune de SOSSAIS sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le gérant de la SARL MAQUIGNON FRERES pour l'exploitation d'une carrière de tuffeau au lieu-dit "Puygareau", commune de SOSSAIS, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de SOSSAIS afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- le mardi et le jeudi de 8 h à 12 h.

Monsieur Pierre DOLLÉ, retraité de la police nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 23 mars 2021, recevra en personne à la mairie de SOSSAIS les observations du public :

- Mardi 11 mai 2021 de 9 h à 12 h
- Jeudi 20 mai 2021 de 9 h à 12 h
- Jeudi 27 mai 2021 de 9 h à 12 h
- Jeudi 3 juin 2021 de 9 h à 12 h
- Jeudi 10 juin 2021 de 9 h à 12 h

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de SOSSAIS, siège d'enquête, 22 route de Lenclouire, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - carrières) ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'environnement et à la mairie de SOSSAIS pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques - installations classées - carrières)

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de SARL MAQUIGNON FRERES, 12 lieu-dit « Prieuré de Rémeneuil » 86230 USSEAU - tél. : 05,49,02,72,63 – contact@maquignon.com.